Règlement officiel du jeu
« Maybelline – Push up Angel »

(ci-après dénommé « le Règlement »

La Société L'Oréal Belgilux SA, Division Produits Grand Public (ci-après dénommée « l'Organisateur »), située Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.136.453, en collaboration avec Di sa - Route de Lennik 551 - 1070 Bruxelles (BCE 0429.025.951), organisent un jeu intitulé «Push up Angel» pour la promotion de sa marque Maybelline (ci-après « le Jeu »).

Article 1 : Définitions

Dans ce Règlement, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- **« Jeu »** : le jeu online intitulé « Push up Angel »
- **« Participant »** ou **« vous »** : la personne qui satisfait aux conditions de l'Article 3 et qui participe au Jeu.
- **« Site »** : le site web accessible à l'adresse internet suivante : https://www.instagram.com/di_beauty_and_care/
- **« Organisateur »** ou **« nous »** : L'Oréal Belgilux S.A.

Article 2 : Durée

Le Jeu se déroule du 10 mars 2017 à 10H00 au 15 mars 2017 à 23H59, heure belge.

Nous nous réservons le droit de reporter ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, nous vous informerons le plus rapidement possible via le Site web.

Article 3 : Conditions de participation

Ce Jeu ne comporte aucune obligation d'achat.

La seule participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement (en lien de l'annonce du concours sur les plateformes de Di) ainsi que de toute décision raisonnable prise par l'Organisateur. La participation à ce jeu est uniquement possible via Instagram sous réserve d'avoir un profil ouvert au public.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure disposant de la capacité juridique d'agir domiciliée en Belgique et/ou au Grand-duché de Luxembourg et possédant un compte sur la plateforme Instagram.

Les personnes mineures sont également autorisées à participer au Jeu pour autant qu'elles aient obtenu au préalable l'autorisation expresse et écrite d'un de leurs parents. Une preuve de cette autorisation pourra, le cas échéant, être exigée par l'Organisateur.

L'inscription se fait sur base de l'adresse e-mail. Si un Participant s'inscrit avec plusieurs adresses e-mail, l'Organisateur se réserve le droit de le disqualifier.

Les personnes suivantes sont exclues de participation :

- Les personnes qui ont un lien juridique direct ou indirect avec l'Organisateur ou avec l'une des sociétés qui participent à l'organisation ou à la diffusion du Jeu, les membres du personnel de l'Organisateur et leur famille ;
- Les personnes qui collaborent en lien organisé, ou dans le cadre d'une association juridique ou de fait, ou de toute autre manière que ce soit, dans le but d'augmenter leurs chances de succès.

Seront déclarées nulles :

- Les participations non intégralement complétées avec les mentions obligatoires,
- Les participations mentionnant une identité erronée ou douteuse,
- Les participations ne répondant pas aux critères de participation de ce Règlement.
- Les participations multiples

En participant à ce Jeu, vous savez et acceptez que nous vous envoyons des e-mails en relation avec le Jeu,

- pour vous signaler si vous avez gagné le prix et
- pour vous demander éventuellement votre avis sur le Jeu.

Tout type de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus ou des soupçons raisonnables de fraude peuvent entraîner l'exclusion du Participant, sans nécessiter d'avertissement préalable. En outre, l'Organisateur se réserve le droit d'entreprendre les démarches légales nécessaires contre quiconque a fraudé, a tenté de frauder, est responsable d'un abus ou a tenté de commettre un abus. Les participations organisées ou collectives au Jeu seront considérées comme un abus ou une fraude et elles peuvent entraîner l'exclusion des dites participations, en gardant intacts tous les autres droits de l'Organisateur.

Remarque : Ce Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou géré par, ou associé à Instagram. Vous acceptez en participant que vous fournissez des informations à L'Oréal Belgilux et non à Instagram, et ceci pour permettre à l'Organisateur de vous contacter dans le cadre du Jeu.
Toute réponse qui ne correspondrait pas à la forme définie dans les modalités de participation sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 4 : Désignation des gagnants et des prix

Pour participer, la participante doit prendre une photo d'elle devant les ailes d'ange collées sur la vitrine d'un des points de vente Di participants et la poster sur Instagram en y mentionnant le hashtag #angeleyes et en taguant @di_beauty_and_care. Le profil Instagram doit être public.**
Les 4 fans (2 FR + 2 NL) dont la photo aura le plus charmé le cœur de notre jury* remporteront leur kit pour reproduire le look Angel !
**** notre jury élira les photos selon plusieurs critères : originalité, qualité et respect du règlement.***
***** Points de vente participants :***

DI CITY 2
DI WESTLAND
DI NAMUR
DI VILLE 2
DI WOLUWE SHOPPING
DI HORNU
DI MEDIACITE
DI NIVELLES
DI ANSPACH
DI BELLE ILE

DI ESPLANADE
DI MONS
DI DUMON
DI GLOBE
DI WATERLOO
DI PONT D'ILE
DI CHATELINEAU
DI CH. IXELLES
DI LA LOUVIERE
DI MINI ROCOURT
DI RUE TONGRES
DI VERVIERS
DI BASILIX
DI WAVRE
DI RECOGNE
DI WIJNEGEM
DI GOSSELIES
DI DE WAND
DI MINI LEUVEN
DI BOONDAEL
DI ATH
DI OVERIJSE
DI HANNUT
DI OTTIGNIES
DI BULTIA Village
DI JETTE
DI HUY
DI WAASLAND
DI TOURNAI BASTION
DI OSTENDE CENTRE
DI CINEY
DI KORTRIJK
DI SAINT GILLES
DI SOUMAGNE
DI HELMET
DI BAILLI
DI MECHELEN
DI BRAINE
DI KNOKKE
DI FLAGEY
DI POMMERLOCH
DI GRIMBERGEN
DI MARCHE AUX HERBES
DI VANDERKINDERE
DI GEORGES HENRI
DI COURCELLES
DI AALST CENTRUM
DI FROYENNES
DI LOUVAIN_LA_NEUVE
DI BASCULE
DI ST TRUIDEN
DI CHASSE

DI JAMBES
DI ARLON
DI GENT ZONNE
DI SPA
DI FLERON
DI MOUSCRON
DI LEUVEN
DI WAREMME
DI ST LUC
DI BASTOGNE
DI PERUWELZ
DI BEAURAING
DI SCHAERBEEK
DI HASSELT
DI WILRIJK
DI TUBIZE
DI FORT JACO
DI BRAINE LE COMTE

Prix :
2x2 kit:

- **Falsies push up angel (14,99€)**
- **Palette The Blushed nudes (16,99€)**
- **Eyeliner Master Precise (11,99€)**

Valeur maximale indicative d'un lot: €43,97 TVAC.

Les valeurs de ces lots sont indiquées aux prix de vente conseillé.
Le prix est personnel et ne peut être transféré à une autre personne.

Le prix ne sera en aucun cas échangé contre leur valeur en espèces ou contre d'autres biens. Si besoin, l'Organisateur se réserve le droit d'échanger le prix par des produits d'une valeur équivalente.

Les gagnants seront avertis par di_beauty_and_care via la messagerie privée de Instagram dans un délai maximum de 14 jours (après la fin du concours). Dans le cas où un des gagnants ne réagit pas aux tentatives de contact de l'Organisateur dans les 30 jours, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure ce gagnant et de désigner un autre gagnant.

Aucune communication ne pourra être échangée sur le déroulement du Jeu, la détermination des gagnants et l'attribution du prix. La sélection des gagnants par l'Organisateur est incontestable. Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

<u>Article 5 : Règles de comportement des envois</u>
Les Participants ne peuvent pas utiliser le Jeu pour :

- exprimer des idées politiques ou religieuses;
- harceler, insulter, discriminer ou faire des allusions sexuelles.
- placer des vers, virus ou autres logiciels nocifs sur les sites du Jeu.

Les envois ne peuvent pas être contraires à la loi, à la règlementation ou aux bonnes mœurs ou inciter à des actes contraires à la loi, à la règlementation ou aux bonnes mœurs et ne peuvent en aucune façon porter préjudice à L'Oréal Belgilux S.A., à ses entreprises liées et/ou ses marques.
Les Participants ne peuvent rien envoyer qui pourrait constituer une infraction aux droits (de propriété intellectuelle) de tiers. Les Participants ne sont pas payés pour leurs envois et/ou participation. Les Participants ne peuvent pas se prévaloir de droits et/ou recevoir une indemnité pour la participation au Jeu.
L'Oréal Belgilux S.A. se réserve le droit d'exclure immédiatement et à tout moment les envois qu'elle estimerait non valables et/ ou de les (faire) enlever des sites du Jeu.

Article 6 : Déclarations et œuvres créatives

Il est possible que les Participants soient invités à compléter un questionnaire pour donner leur opinion à l'Organisateur sur le Jeu et/ou sur le prix octroyé. Dans ce cas, le Participant autorise gratuitement l'Organisateur à reproduire sa déclaration, la publier, la modifier, l'adapter (y compris en traduction), la transmettre et la diffuser. Cette autorisation est valable pour une année à partir de l'envoi de la déclaration sur le Site, pour le monde entier et pour chaque support (audiovisuel, presse, Internet, etc.).

En outre, si le Participant a développé, dans le cadre du Jeu, des œuvres créatives, il donne l'autorisation gratuitement à l'Organisateur de les reproduire, publier, modifier, adapter, transmettre et diffuser. Cette autorisation est valable pour une année à partir de l'envoi de l'œuvre créative, pour le monde entier et pour chaque support (audiovisuel, presse, Internet, etc.). Chaque Participant garantit que l'œuvre envoyée ne constitue en aucune façon une infraction sur quelconque droit de tiers, en ce compris les droits de propriété intellectuelle de tiers. Les Participants préserveront l'Organisateur en la matière tant en justice qu'en dehors de la justice et l'indemniseront complètement.

Article 7 : Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/92 sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel des Participants seront reprises par l'Organisateur dans une banque de données destinée au bon déroulement du Jeu. Ces données à caractère personnel seront traitées par l'Organisateur pour contacter les Participants au Jeu. Dans le cas où le Participant au Jeu a marqué explicitement son accord, ses données à caractère personnel pourront être utilisées par l'Organisateur pour d'éventuelles actions de direct marketing. Les adresses ne seront pas communiquées à des tiers à des fins commerciales. Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Les personnes qui exercent leur droit de supprimer leurs données avant la fin du Jeu sont supposées s'abstenir de participer.
Enfin, s'il s'avère que vous êtes l'un des gagnants, vous nous avez déjà donné votre autorisation gratuite pour publier votre nom, prénom et éventuellement votre photo sur le Site pour une période d'un an.

Article 8 : Modifications au Règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le Jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté et/ou pour améliorer le Site. De plus, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le choix du prix, un point du Règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévisibles et/ou indépendantes de sa volonté devaient le justifier.

Toute modification et/ou amélioration sera reprise dans ce Règlement et sera communiquée sur le Site.

Article 9 : Responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou de l'octroi du prix d'un Participant. De plus, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements imprévus (y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes techniques, la perte ou le retard par le service postal, etc.) qui mettrait en péril l'organisation et l'administration du Jeu. Dans ces circonstances, nous informerons les Participants via le Site.

Article 10 : Dispositions générales

La participation au Jeu est subordonnée à l'acceptation inconditionnelle de ce Règlement dans son intégralité. En cas de litige, le droit belge est le droit applicable et les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Article 11 : Questions ?

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez contacter l'Organisateur :

- Par email : Info.conso@be.maybelline.com
- Par poste : L'Oréal Belgilux, Division Produits Grand Public, Avenue Charles Quint 584 à 1082 Bruxelles

_____